

l'école

SPÉCIAL CONGRÈS FSU

mancipée

TENDANCE DE LA FSU

POUR UN CONGRÈS À L'OFFENSIVE



Le congrès du Mans se tiendra dans quelques semaines et nécessite déjà que toutes et tous s'y investissent. Le syndicalisme doit en effet faire face à des enjeux majeurs dans le contexte économique, social, politique extrêmement dégradé que nous connaissons.

L'actualité récente doit nous pousser à montrer l'utilité du syndicalisme afin de ne pas sombrer dans la peur et le repli individuel. Il faut au contraire avancer des réponses collectives permettant aux salarié-es de reprendre confiance dans des projets communs de démarches revendicatives et de mobilisations.

Depuis 2012, les discours et les actes de ce gouvernement libéral se sont toujours portés en faveur des patrons: pacte de responsabilité, crédits d'impôts, réforme de la protection sociale et menaces contenues dans le rapport Combexelle, au détriment des droits des salariés. Aujourd'hui, pèsent des menaces sur des libertés démocratiques au nom de la sécurité.

Au plan social, le bilan de la politique gouvernementale est sans appel: la pauvreté s'accroît, le chômage ne diminue pas, les inégalités explosent. Ce bilan est émaillé de renoncements, impacté par le choix d'un libéralisme affirmé qui marche résolument dans les pas de l'Union européenne et de ses politiques d'austérité. Face à lui, alors que les coups pleuvent sur les salariés, un syndicalisme uni prêt à l'affrontement serait la réponse indispensable. Mais certaines organisations ont fait le choix d'accompagner les politiques en cours. La FSU doit au contraire chercher à s'allier avec ses partenaires les plus habituels, CGT et Solidaires, pour constituer un front de refus des orientations gouvernementales et de mobilisations des salarié-es pour des alternatives.

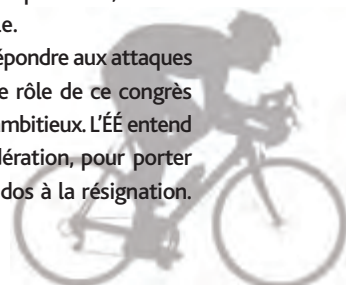
Ce congrès aura pour tâche d'ancrer une nouvelle fois la FSU dans un syndicalisme de lutte et de transformation sociale.

Cet enjeu est essentiel, notamment face aux échéances électorales à venir: face au danger de l'extrême droite et à la menace du retour de la droite, les tentations sont fortes de vouloir « engranger » quelques maigres gains, et de renoncer à mener les batailles. C'est en tablant sur cette logique du « moins pire » que le gouvernement enferme les syndicats dans le piège du dialogue social. Celui-ci a d'ailleurs montré maintes fois ses limites, dans l'éducation (passage en force de la réforme du collège), sur PPCR (décision unilatérale de mise en œuvre)... Lors de ce congrès, il faudra réaffirmer le rôle essentiel des luttes collectives pour imposer le rapport de forces nécessaire à toute négociation.

Il y a beaucoup à faire pour le syndicalisme aujourd'hui. La FSU doit se battre sur tous les terrains, qu'il s'agisse des enjeux environnementaux, des questions posées par les réformes de l'État, et en particulier la réforme territoriale, des questions liées aux populations migrantes. Elle doit porter son projet de transformation sociale, agir pour la défense des droits collectifs, de la protection sociale, lutter contre les exclusions et les discriminations, consolider les services publics.

Dans ce congrès, l'ÉE portera cette orientation de lutte et de revendications, car nous avons besoin d'une fédération combative. La FSU n'est pas sortie confortée des élections professionnelles: elle doit donc chercher à renforcer son côté fédéral qui est un véritable atout (la juxtaposition de syndicats est souvent contre productive), conforter son ancrage dans la FPT, travailler avec l'ensemble de ses composantes, œuvrer à une démarche unitaire dès que possible.

Adopter des mandats essentiels pour répondre aux attaques en cours et stopper les régressions, c'est le rôle de ce congrès à travers l'élaboration de textes offensifs et ambitieux. L'ÉE entend bien contribuer aux orientations de la fédération, pour porter un syndicalisme qui tourne résolument le dos à la résignation.



THÈME/1

METTRE LA DÉMOCRATISATION SCOLAIRE AU CENTRE DE NOTRE PROJET

Les questions éducatives sont d'importance pour une grande partie de la fédération, particulièrement les syndicats concernés par ce champ, dont ceux du premier et du second degré. Faiblesse des moyens, réforme du collège, des rythmes scolaires ou de l'Éducation prioritaire, loi Fioraso dans le supérieur... L'ensemble du système éducatif a été impacté par des réformes qui se situent très largement en continuité avec les politiques des gouvernements précédents. Il y a donc bien un enjeu majeur à construire une parole fédérale sur cette question. Or, le fait que SNES et SNUipp tiendront leur congrès après celui de la fédération est une des raisons qui freinent l'élaboration de propositions offensives. Pour nous, l'objectif sera donc d'imposer une lecture fédérale des politiques éducatives, condition essentielle pour répondre à la logique de fragmentation dont fait preuve le MEN et avancer un projet fédéral porteur d'émancipation.

La partie 1 concentre l'essentiel de la critique des mesures éducatives en place et donc le problème de la caractérisation de la loi de refondation. Or, si certaines formulations ambitieuses refont surface, l'épreuve des faits est cruelle. La promesse des 60 000 créations de postes, de toute manière largement insuffisante, ne sera pas tenue. Le supérieur, le second degré (réforme du collège et du statut) et le premier degré (réforme des rythmes) ont connu des bouleversements qui se sont faits contre les enseignants, ont dégradé les conditions de travail et renforcé des logiques de territorialisation et de management local des politiques éducatives. La formation initiale a été dégradée. Contrairement à ce qu'avance le SNES, il n'y a pas rupture entre Peillon et Vallaud Belkacem. Au final, un bilan critique de la politique éducative de ce gouvernement doit être affirmé, tant en durcissant le constat qu'en renforçant la dénonciation des orientations suivies.

Les cinq autres parties renferment les propositions et mandats de la fédération. Et là aussi, il y a un enjeu à construire un point de vue fédéral fort. Un certain nombre d'éléments sont renvoyés au « corpus », qui contient tous les mandats antérieurs mais certains sujets pourront cependant être revisités au vu de l'actualité. Et puis il y a des débats qui ont surgi lors de l'écriture des textes.

Pour l'École émancipée, la prise en compte sérieuse du rapport au savoir et les besoins des élèves des classes populaires sont les grands absents du texte. Or, c'est fondamental pour la définition d'un projet véritablement émancipateur. C'est pourquoi l'ÉÉ privilégie le concept « d'école

pour tous » à celui, hégémonique, « d'école inclusive ». Ce dernier renvoie usuellement à la gestion pédagogique des situations de handicap et peut agir comme un voile jeté sur la problématique de la reproduction des inégalités sociales.

Les questions d'interdisciplinarité et de contenus d'enseignement seront aussi à résoudre en posant bien les enjeux d'un point de vue pédagogique et professionnel et en termes de conditions de travail pour les personnels. Enfin, la formation initiale sera aussi à traiter pour construire une position fédérale unifiée.

Les enjeux du congrès seront de doter la fédération de mandats ambitieux, à même de porter un projet éducatif pour tou·tes, qui vienne à bout des inégalités sociales et scolaires, tout en améliorant les conditions de travail des personnels. Face aux contre-réformes (dont celle du collège), et aux menaces à venir, il faut armer la fédération pour qu'elle s'oppose à ces régressions. La meilleure façon d'y résister est de construire des mandats pour un projet éducatif émancipateur. ●

THÈME/2

SERVICES PUBLICS À L'ÉPREUVE DES RÉFORMES

Les services publics et la Fonction publique sont au cœur des politiques d'austérité menées par le gouvernement. Elles visent à réduire les dépenses publiques et, par conséquent, les missions des services publics (SP), par le biais de réformes, de mesures et de projets de loi qui se succèdent et dont les conséquences pour les usagers et les personnels apportent toujours plus de régressions.

Le congrès national se prépare dans le contexte d'application des mesures contenues dans le protocole PPCR dont on connaît le pathétique déroulé, et alors que la réforme territoriale est mise en œuvre. Parallèlement, le discours du gouvernement sur les SP et la FP est plus qu'ambigu avec notamment les « petits mots » récurrents de Macron sur le statut des fonctionnaires, sur les salaires, le mérite, le temps de travail... Des propos qui annoncent les attaques en cours et à venir.

La question des services publics fait l'objet d'un texte chapeau. Il va donc falloir avoir une approche transversale des textes et être attentif aux références concernant les services publics dans chaque thème afin de pointer les manques éventuels.

Les impacts de la réforme territoriale sur la mise en œuvre des services publics sont l'un des



THÈME/3

« TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DROITS HUMAINS, JUSTICE SOCIALE : UNE MÊME URGENCE DÉMOCRATIQUE »

Le thème 3 balaie comme d'habitude un large éventail de thématiques et son titre en résumé bien les enjeux. Les mandats rédigés nous semblent bons. Quelques points peuvent toutefois être complétés, voire consolidés.

Dans la première partie, les préoccupations écologiques occupent une place de choix et c'est une bonne chose. Il faudra veiller à ce que l'importance qui leur est donnée perdure au-delà de l'actualité de la COP21. Peuvent être creusées la question des transports et notamment de leur gratuité, celles de la fiscalité et de la formation professionnelle en lien avec la transition écologique. Les « emplois climatiques » à financement public sont une piste intéressante, à l'exemple de la campagne anglaise « *One Million Climate Jobs* » permettant d'allier action syndicale et dynamique internationale.

L'apparition de certains mots dénote une prise de conscience, par exemple sur les notions de croissance et décroissance, de PIB ou de « bien vivre ».

Dans la partie sur « les alternatives aux politiques d'austérité », où des paragraphes seront sans doute à actualiser, saisissons-nous des débats autour de l'Europe. L'enjeu est de taille. Il consiste à faire converger sur la scène européenne les luttes et les expérimentations sociales, écologiques, économiques qui, pour l'heure, conservent une dimension éparse et nationale, voire infra-nationale.

La partie "droits et libertés" traite de plusieurs sujets pour lesquels des textes de lois sont en cours d'adoption ou récemment votés, ou bien qui font l'objet d'annonces gouvernementales, et qui devront également être actualisés (notamment après le vote de l'état d'urgence). En particulier, il semble nécessaire de renforcer les parties relatives à la répression syndicale et/ou militante, au fichage, aux injonctions de signalement de « conduites non conformes aux valeurs de la République » de la part de plusieurs administrations, au droit de vote des étranger-es, mais aussi à la tournure que prend le dossier de Notre-Dame des Landes. Dans l'actualité récente,

il nous faut dénoncer aussi la décision de la Cour de cassation qui criminalise les actions BDS, prétexte repris par un Préfet pour interdire une manifestation de soutien à la Palestine. Enfin, il faut appuyer la critique et l'analyse du rôle de l'impérialisme français.

Suite aux attentats du 13 novembre, nous ne pouvons, comme mouvement syndical, nous exonérer d'un travail d'analyse et de compréhension des dynamiques internationales. Les mouvements sociaux, dont le mouvement syndical, doivent être capable de renforcer les solidarités indispensables qui permettront de lutter et de vaincre les totalitarismes quels qu'ils soient et d'où qu'ils proviennent.

Zooms

➔ **Droits des femmes:** la conclusion renvoie au corpus, le texte est surtout une caractérisation du contexte. Il faudra veiller à ce que les questions féministes soient traitées de manière intégrée dans tous les thèmes. Par exemple, dans le thème 1, la disparition des ABCD de l'égalité est évoquée bien trop rapidement, et pas dans le paragraphe adéquat. Il n'y a pas d'amendement statutaire sur la parité, ce qui n'empêche pas de (re) passer à l'offensive dans le thème 4 sur la participation et la place des femmes dans la FSU, dans le cadre notamment du renouvellement et de la féminisation.

➔ **Extrême-droite:** il est compliqué de traiter un tel sujet dans un cadre si contraint. On a donc essayé de mettre en avant la dimension syndicale de la lutte « contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques ». Mais il faudra aussi aborder les conséquences des élections régionales...

➔ **Laïcité:** sur un thème qui ne fait pas forcément consensus, y compris dans les rangs de l'EE, le texte paraît refléter les équilibres de la fédération. ●

points saillants abordés dans la première partie. Le parcours erratique des projets de lois, l'évitement du débat démocratique avec la mise à l'écart des organisations syndicales, ont mis la FSU en difficulté pour prendre la pleine mesure de ce qui se joue. Elle doit mieux caractériser les enjeux, adopter un positionnement plus déterminé et combatif et s'engager résolument dans la construction de mobilisations contre ces réformes.

Le projet fédéral de transformation sociale, qui place les services publics au cœur des alternatives, est également abordé dans cette partie. Dans cette perspective, la FSU doit favoriser, en France, les initiatives avec les autres organisations syndicales de transformation sociale, et agir aussi dans des cadres plus larges comme celui de la Convergence des SP en faveur de la construction des assises des services publics du XXI^{ème} siècle. Il s'agit également de poursuivre, à l'échelon européen, les batailles contre la marchandisation des services publics, et notamment contre le TiSA. La question du débat démocratique concernant les services publics, associant les citoyen-nes et les personnels, est centrale et doit être approfondie.

Les personnels de la Fonction publique

Cette seconde partie traite les traditionnelles questions du statut, du contrat, des carrières, des salaires, les questions de la précarité, celle des retraites... parmi d'autres.

Le contexte d'application des mesures PPCR, comme les discussions au Parlement autour du projet de loi « déontologie », doivent nous amener à une vigilance accrue sur un certain nombre de points.

Gel du point d'indice et suppressions de postes, développement de la politique managériale à la sauce libérale ont des conséquences sur l'avenir proche de la Fonction publique, avec une volonté d'aligner le plus possible ses 3 versants, souvent autour des aspects les plus rétrogrades: valeur professionnelle et reconnaissance du mérite, *new public management*, conditions de travail, individualisation des carrières, modalités d'évaluation vont être au cœur des débats de ce thème.

La partie relative aux carrières, aux salaires, à la reconstruction des grilles indiciaires doit nous permettre de réaffirmer nos revendications votées à Poitiers, avec un équilibre entre mesures uniformes (50 points d'indice en plus pour tous) et augmentation du point d'indice avec indexation sur les prix et rattrapage des pertes.

Nous devons rappeler notre revendication d'un déroulement de carrière sans obstacle de grade et, sur ce sujet, affirmer notre opposition au GRAF.

Les questions de précarité sont abordées de façon classique, avec toutes les difficultés liées à la complexité des situations et à l'application de la loi Sauvadet. Alors qu'elle devait permettre la résorption de la précarité par la mise en place de concours et examens réservés ainsi que par la transformation de CDD en CDI, ces problématiques sont loin d'être réglées. Le dispositif va même être prolongé de deux années, jusqu'en 2018.

Nos revendications sur ces questions devront également être réaffirmées, voire affinées en fonction de la réalité vécue par ces personnels dans nos différents secteurs. ●

THÈME/4

TRAVAILLER À L'UNITÉ

DU SYNDICALISME DE TRANSFORMATION SOCIALE

Le thème commence par les évolutions du paysage syndical. Si le syndicalisme d'accompagnement n'a pas opéré le rapprochement organisationnel auquel on pouvait s'attendre (CFDT-UNSA), il a néanmoins accentué son orientation sous le gouvernement Hollande avec lequel la proximité idéologique est forte. La divergence d'orientation avec le syndicalisme de transformation sociale se fait plus nette à mesure que les contre-réformes s'accumulent. Pour autant, les organisations syndicales de transformation sociale, dont la FSU, subissent le chantage à la responsabilité de la part du gouvernement et peinent à unifier leurs analyses et leurs actions, même s'il y a eu des initiatives interprofessionnelles et sectorielles unitaires intéressantes. Le gouvernement mène une offensive féroce contre les services publics et les acquis sociaux, avec la caution sociale des syndicats d'accompagnement qui contribue à désarmer les salarié-es. Cela rend plus que nécessaire l'unité dans l'action et une démarche d'unification du syndicalisme de transformation sociale. Malgré un maigre bilan de sa mise en œuvre, il faut confirmer le mandat du congrès précédent: la volonté d'œuvrer à la réalisation d'un « nouvel outil » du syndicalisme de transformation social avec la CGT et Solidaires. Des difficultés objectives demeurent, en particulier une conviction oscillante chez nos partenaires, mais il faut combiner volontarisme politique et démarche pragmatique car, ni le statut quo, ni la fuite en avant ne sont des options possibles avec ce qui nous attend.

Il faudra être vigilant à la tentation de conclure de la difficulté à mobiliser ces 3 dernières années que l'activité gréviste n'est plus possible, en particulier sur le plan inter-professionnel. La discussion légitime sur l'opportunité de recourir à la grève dans telle ou telle circonstance débouche chez certains sur la délégitimation de celle-ci dans l'absolu, au prétexte que la FSU, dans ses secteurs, ne parviendrait plus à initier des « grèves majoritaires ». Gardons en tête qu'une grève « minoritaire » n'est pas nécessairement minorisante. D'une part, la légitimité d'une action ne procède pas d'abord de la participation attendue, d'autre part, l'impact d'une action sur un milieu ne se mesure pas uniquement de façon arithmétique. Un appel à la grève donne une indication de la gravité d'une attaque, une grève peut être un levier de mobilisation par sa portée politique, par le militantisme qu'elle génère. Elle doit être pensée dans un ensemble d'actions visant à mettre en mouvement le milieu et l'opinion. Les difficultés de mobilisation sur

le terrain interpro ne doivent pas amener la FSU à considérer que seules les luttes sectorielles seraient bonnes à mener, car supposées « gagnables ». Elles sont utiles et nécessaires mais pas suffisantes, et dans le contexte d'austérité actuel, peu susceptibles de déboucher par elles-mêmes.

Pour ce qui est du fonctionnement de la FSU abordé en seconde partie, nous voudrions insister sur la nécessité de renouveler, rajeunir et féminiser. On ne peut pas rester sur une réaffirmation de principe, contenue dans le texte proposé. Il faut,



comme cela est déjà le cas dans plusieurs syndicats de la FSU, mettre en place des mesures contraignantes, notamment pour la féminisation des instances. Il faut consacrer des moyens, aussi bien financiers que de décharge pour permettre la conciliation du militantisme avec la vie privée, les transitions, le travail à plusieurs, seuls garants d'un renouvellement vital pour la fédération...

La dernière partie traite de l'activité internationale de la FSU. Notre priorité doit être la construction d'un mouvement social européen contre les politiques austéritaires de l'UE. ●

SYNTHÈSE TOUJOURS

Encore une fois, tant dans le thème que par un amendement statutaire, la règle des 70 % est remise en cause. S'il est affirmé, de façon générale, l'attachement à la majorité qualifiée de 70 %, est néanmoins posée comme faisant problème l'application de cette règle en cas de choix « binaire » comme signer ou pas un accord avec le gouvernement ou l'administration. Il est vrai que la question est plus difficile à traiter. Une série de propositions, pas toutes contradictoires, sont avancées sur lesquelles les congrès devront se prononcer. Elles nous agréent sauf celle écornant les 70 %. La proposition faite par UA (abaissement de la majorité à 50 % et minorité de blocage de 30 %) porte en germe une remise en cause globale de la règle des 70 % car une géométrie variable est rarement pérenne. Or, cette règle est, avec le droit de tendance, ce qui distingue la FSU sur le terrain démocratique, en ce qu'elle oblige à la recherche d'une synthèse la plus large (pour atteindre cette majorité qualifiée de 70 %) et à la prise en compte des points de vue minoritaires. Il est à noter que la proposition d'UA n'aurait pas permis de signer les accords Sauvadet en 2011 et QVT en 2015, ni même PPCR car les contres dépassaient les 30 %... On voit par là qu'on ne peut faire l'économie du débat de conviction et de la synthèse, même dans des situations « binaires ».

